

L'Union Franco-Canadienne
Section des Rentes Viagères.
SUCCÈS ÉTONNANT et CONTINU

Montréal, 15 décembre 1900.

Nous, soussignés, certifions qu'au 15 novembre 1900, 2,589 parts avaient été prises dans la Section des Rentes Viagères de L'Union Franco-Canadienne et que, depuis le 15 novembre au 15 décembre 1900, 1951 parts ont été prises dans cette section, formant un total de 4550 parts prises dans cette section depuis le 27 juillet au 15 décembre 1900.

En foi de quoi, nous avons signé, à Montréal, ce quinzième jour de décembre 1900.

L.-G. ROBILLARD,
 Prés. Gén. et Gér.
 J.-M.-A. DENAULT,
 Sec. Trés. Gén.

J.-E. Parent, }
 M.-A. Chartrand, } Auditeurs.

Avantage special

Offert aux membres de la Section des Rentes Viagères.

Tous les membres de la section des Rentes Viagères sont priés de prendre note que le comité d'administration de cette section a étendu le délai pour le paiement des contributions annuelles jusqu'au 1er janvier 1901, pour avoir droit gratuitement à une médaille ou insigne de l'association. Il est compris que ces membres n'ont droit à aucun escompte.

La demande extraordinaire d'insignes nous a pris un peu par surprise, de sorte que nous n'en n'avons plus dans le moment, mais nous sommes à en faire faire un

grand nombre et nous prions ceux de nos membres qui auraient droit à ces insignes de bien vouloir nous excuser du retard apporté dans l'envoi de ces médailles.

Avis importants

Concernant la Section des Rentes Viagères de L'Union Franco-Canadienne.

1°—Les percepteurs sont priés de séparer les envois de la Section des Rentes Viagères d'avec ceux de la Caisse de Dotation et de la Caisse des Malades ;

2°—Comme nous l'avons dit dans un des derniers numéros de *L'Economiste*, les membres ont droit, gratuitement, à une médaille de l'association, pourvu qu'ils paient la contribution annuelle de \$4.60 pendant le mois durant lequel ils ont été admis dans la Section des Rentes Viagères, mais cette médaille ne peut être envoyée qu'après la réception du montant ci-dessus mentionné ; comme les percepteurs ne sont obligés de faire leur rapport qu'une fois par mois, que les membres ne soient pas surpris s'il y a quelques semaines de retard dans l'envoi des médailles ;

3°—Quoique nous ne soyons pas obligés d'envoyer *L'Economiste* aux membres de la Section des Rentes Viagères, le comité d'organisation de L'Union Franco-Canadienne a décidé de l'envoyer, jusqu'à nouvel ordre, à tous les membres de cette section âgés de plus de 16 ans. Quant aux enfants, le comité a décidé de ne l'envoyer qu'aux pères de ces enfants ;

4°—Les succès étonnants obtenus jusqu'à ce jour par L'Union Franco-Canadienne ne doivent pas se ralentir, au contraire ; car il y va de l'intérêt de tous les membres de notre association. Aussi, chaque membre doit avoir à cœur d'aider